

GIOVANNI BUTTARELLI
CONTRÔLEUR ADJOINT

M. Ando REHEMAA
Responsable administratif de BEREC
Z.A. Meierovica Bulv 14,
Riga -1050
LETTONIE

Bruxelles, le 26 mars 2014
GB/XK/sn/D(2014)0756 C 2013-0888
Veuillez utiliser l'adresse edps@edps.europa.eu
pour toute correspondance.

Objet: Notification portant sur le traitement des données relatives à la santé, affaire 2013-0388

Monsieur Rehema,

Nous avons analysé la notification que vous avez transmise au CEPD en vue d'un contrôle préalable au titre de l'article 27, paragraphe 2, point a) du règlement (CE) n° 45/2001 (le « règlement ») concernant le traitement des données relatives à la santé au sein de l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques ("**BEREC**") à la lumière des lignes directrices du CEPD concernant le traitement des données relatives à la santé sur le lieu de travail (« Lignes directrices du CEPD »).

Le CEPD se félicite que la notification ainsi que la déclaration de confidentialité fournissent des informations détaillées sur les principes et les garanties de protection des données dans le contexte du recrutement préalable et des visites médicales annuelles ainsi que du traitement des certificats de congé maladie. Les informations fournies au CEPD indiquent que BEREC a mis en place suffisamment de mesures, à la lumière des lignes directrices du CEPD, pour faire en sorte que les opérations de traitement soient conformes au règlement.

Le CEPD a par conséquent décidé de clôturer l'affaire 2013-0388.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

(signé)

Giovanni BUTTARELLI

Copie: M. Michele CHIODI, délégué à la protection des données
M^{me} Véronique BAGGE, chef de l'administration